

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

Composition de la famille (à renseigner obligatoirement)

Représentant légal 1

Lien de parenté :

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Situation matrimoniale :
 Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubinage
 Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

Profession :

Employeur :

Fixe :

Mobile :

Téléphone professionnel :

Courriel :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

Représentant légal 2

Lien de parenté :

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Situation matrimoniale :
 Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubinage
 Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

Profession :

Employeur :

Fixe :

Mobile :

Téléphone professionnel :

Courriel :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

Enfant(s)

Nombre d'enfant dans la famille :

1) Nom et prénom :

Date de naissance :

Mode de garde :

École fréquentée :

Ville :

2) Nom et prénom :

Date de naissance :

Mode de garde :

École fréquentée :

Ville :

3) Nom et prénom :

Date de naissance :

Mode de garde :

École fréquentée :

Ville :

4) Nom et prénom :

Date de naissance :

Mode de garde :

École fréquentée :

Ville :

Enfant concerné par la demande de dérogation

ATTENTION

Une dérogation scolaire présente un caractère exceptionnel. Elle n'est accordée que pour des motifs spécifiques tenant à l'intérêt de l'enfant et seulement si des places sont disponibles dans l'école demandée. Une demande de dérogation pour le cycle maternel n'est pas reconduite pour l'élémentaire, une nouvelle demande doit être formulée s'il y a lieu.

Fille

Garçon

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Lieu de résidence :

Adresse représentant 1 Adresse représentant

École fréquentée :

Ville de l'école fréquentée :

Niveau scolaire :

Inscription à l'école :

Élémentaire Les trois platanes

Motif de la demande de dérogation

Raison médicale (art. L. 212-8 C. éduc.)

La commune de résidence n'assure pas la restauration et la garde des enfants OU elle n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées (art. L. 212-8 C. éduc.)

Rapprochement de fratrie (art. L. 212-8 C. éduc.)

Changement de cycle

Mode de garde

L'un des représentants travaille sur la commune

Autre (à préciser) :

Je soussigné(e)
atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à le :

Signature :

L'inscription d'un enfant dans un établissement scolaire public d'une autre commune est soumise à une double acceptation : celle de la commune de résidence et celle de la commune d'accueil, conformément aux articles L. 212-8 et R. 212-21 du Code de l'éducation

Avis de la commune de résidence

ACCEPTE la demande de dérogation :

Avec prise en charge des frais de scolarités (obligatoire dans certains cas prévus par le Code de l'éducation)

Sans prise en charge des frais de scolarités

REFUSE la demande de dérogation. Motif(s) :

.....

Fait à :

Le :

Le Maire ou son représentant :

Avis de la commune de Châtillon-Saint-Jean

ACCEPTE la demande de dérogation

REFUSE la demande de dérogation. Motif(s) :

.....

Fait à :

Le :

Le Maire ou son représentant :

Suite donnée à la demande d'inscription dérogatoire

Lorsque l'inscription est acceptée, il vous revient de rencontrer la direction de l'école aux dates et horaires qu'elle propose

**École maternelle intercommunale Étienne Jean
Lapassat**

ce.0261248r@ac-grenoble.fr

04 75 45 38 80

École élémentaire Les trois platanes

ce.0260182g@ac-grenoble.fr

04 75 71 41 41

Pièces à fournir (en fonction des motifs de la demande)

- ✓ Pour toutes les demandes :
 - Courrier explicatif
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité/eau/gaz/téléphone) OU attestation sur l'honneur datée et signée de l'hébergeant + copie recto/verso de sa carte nationale d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Copie du livret de famille (toutes les pages remplies) OU tout autre document justifiant de l'identité de l'enfant et des représentants légaux (extrait d'acte de naissance, copie des pièces d'identité de l'enfant et des représentants légaux, etc.)

- ✓ Raisons médicales :
 - Certificat médical

- ✓ Garde d'un enfant par une tierce personne :
 - Attestation sur l'honneur de la personne chargée de la garde de l'enfant
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois (ou du lieu de garde) de la personne chargée de la garde de l'enfant OU copie du contrat de travail

- ✓ L'un des représentants travaille sur la commune :
 - Attestation de l'employeur mentionnant les horaires de travail de chacun des représentants légaux

La liste des justificatifs n'est pas exhaustive. Toute autre pièce utile à la compréhension de la situation de l'enfant peut être demandée par la commune, sous réserve du consentement de l'utilisateur (notamment la copie du jugement de divorce ou de déchéance de l'autorité parentale).

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Imprimé accompagné des pièces justificatives à retourner à la mairie de Châtillon-Saint-Jean au plus tard le

24 mai 2024

Une réponse vous sera apportée après avis de la commission scolaire.

COMMUNE DE CHÂTILLON-SAINT-JEAN

Mairie – 120 A Rue d'Octavéon

Lundi et jeudi : 8h30-12h30 / Mardi : 13h30-17h30

Samedi : 8h30-12h (semaines impaires uniquement)

Plus d'informations au 04 75 45 31 15 ou à l'adresse mairie@chatillonsaintjean.fr

Droits sur vos données personnelles :

Conformément à la Loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n°2016/679 du Parlement Européen, la commune de Châtillon-Saint-Jean est amenée à collecter des données personnelles pouvant faire l'objet d'un traitement informatique.

Ces informations seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution de ses missions de service public et à l'accomplissement par la commune de ses obligations légales et réglementaires. Durant ce temps de conservation, leur confidentialité et leur sécurité sont assurées de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Conformément à la réglementation, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité tout le temps de la conservation de vos données.